

Effectif du conseil

37

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 08 du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale de Sud Roussillon

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

ALCARAZ Sophie	GIRBAL Alain	ROUGÉ Magali
ARMEN Benoît	GUICHARD Pascale	SERRET-SUMALLA Adeline
BALESTRIERI Alison	GUIRAUD Claudette	SIRVENTE Thierry
BEAULIEU Sylvie	LLUGANY Julien	SOUBIELLE Eva
BENET Serge	LOPEZ Thierry	THIBAUT Jean-Jacques
BONNEAU François	MAGDALOU Jean-André	THOLLET Jean-Pierre
BRINSTER Damien	MANAS Christophe	TOMASINI Frédéric
COGEZ Aline	MONTALAT René	TORRES Sylvie
DARDENNE Myriam	PADROS Marie-Claude	
DEL POSO Carole	PEGAR-BOIX Anne-Marie	
DEL POSO Thierry	RICHER Guillaume	
DESTAVILLE Marie-Ange	ROMAGOSA Katia	
DUPONT Laurence	ROMEO Jean	
GARRIGUE Jean-Michel	ROUCOLLE Lilian	

. Démisionnaire ce jour : **Monsieur Ange GARCIA**, convoqué régulièrement mais impossible de respecter les délais pour convoquer le suivant sur la liste, de sorte qu'il est décompté des présents pour l'ensemble du présent scrutin (36 présents au lieu de 37).

. Absents excusés : **Madame Pascale GUICHARD**, excusée, a donné pouvoir à **Monsieur Jean ROMEO**

. Retardataire : **Monsieur Thierry SIRVENTE** est arrivé après l'élection du président.

1. Installation des conseillers communautaires ¹

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur. **Thierry DEL POSO** (en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme **Alison BALESTRIERI** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur **Jean ROMEO** conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire**. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Adeline SERRET-SUMALLA et Sophie ALCARAZ

¹ Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

² Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35 (M. Thierry Sirvente est arrivé trop tard pour ce vote)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 32
- f. Majorité absolue ³ 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry DEL POSO	32	Trente deux

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur **Thierry DEL POSO** a été proclamé **président** et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur **Thierry DEL POSO** élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 11 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à **9** le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du premier vice-président

M. Thierry SIRVENTE participe aux votes à partir d'ici

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 36
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-André MAGDALOU	36	Trente-six

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur **Jean-André MAGDALOU** a été proclamé **premier Vice-Président** et immédiatement installé.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 36
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François BONNEAU	36	Trente-six

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur **François BONNEAU** a été proclamé **deuxième Vice-Président** et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 34
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe MANAS	34	Trente-quatre

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur **Christophe MANAS** a été proclamé **troisième Vice-Président** et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques THIBAUT	35	Trente-cinq

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur **Jean-Jacques THIBAUT** a été proclamé **quatrième Vice-Président** et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 36
 f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Myriam DARDENNE	36	Trente-six

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame **Myriam DARDENNE** a été proclamée **cinquième Vice-Président** et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33
 f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean ROMEO	33	Trente-trois

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur **Jean ROMEO** a été proclamé **sixième Vice-Président** et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 35
 f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Ange DESTAVILLE	35	Trente-cinq

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Madame **Marie-Ange DESTAVILLE** a été proclamée **septième Vice-Président** et immédiatement installée.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 32
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
René MONTALAT	32	Trente-deux

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur **René MONTALAT** a été proclamé **huitième Vice-Président** et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Damien BRINSTER	33	Trente-trois

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur **Damien BRINSTER** a été proclamé **neuvième Vice-Président** et immédiatement installé.

4. Élection des autres membres du bureau

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

4.1. Élection du membre du bureau n°1

4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eva SOUBIELLE	35	Trente-cinq

4.1.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

Madame **Eva SOUBIELLE** a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.2. Élection du membre du bureau n°2

4.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Aline COGEZ	36	Trente-six

4.2.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

Madame **Aline COGEZ** a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.3. Élection du membre du bureau n°3

4.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Magali ROUGÉ	36	Trente-six

4.3.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

Madame **Magali ROUGÉ** a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

4.4. Élection du membre du bureau n°4

4.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36
- f. Majorité absolue 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Benoît ARMEN	36	Trente-six

4.4.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

Monsieur **Benoît ARMEN** a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

5. Observations et réclamations ⁴

.....

.....

.....

.....

.....

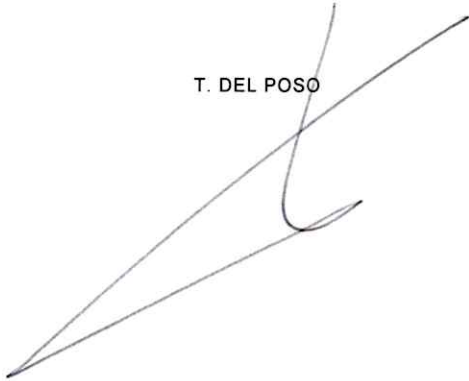
.....

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 08 avril 2026, à vingt heures, vingt minutes, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

T. DEL POSO



Le conseiller communautaire le plus âgé,

J. ROMEO



Les assesseurs,

Le secrétaire,

A. BALESTRIERI



A. SERRET-SUMALLA



S. ALCARAZ



⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	DEL POSO Thierry	26/07/1964	Président	
M.	MAGDALOU Jean-André	18/07/1973	1 ^{er} vice-président	
M.	BONNEAU François	21/05/1975	2 ^{ème} vice-président	
M.	MANAS Christophe	28/11/1975	3 ^{ème} vice-président	
M.	THIBAUT Jean-Jacques	24/06/1962	4 ^{ème} vice-président	
Mme	DARDENNE Myriam	06/10/1961	5 ^{ème} vice-président	
M.	ROMEO Jean	30/09/1948	6 ^{ème} vice-président	
Mme	DESTAVILLE Marie-Ange	04/07/1977	7 ^{ème} vice-président	
M.	MONTALAT René	25/04/1957	8 ^{ème} vice-président	
M.	BRINSTER Damien	20/09/1974	9 ^{ème} vice-président	
Mme	SOUBIELLE EVA	02/11/1969	1 ^{er} conseiller délégué	
Mme	COGEZ Aline	12/08/1977	2 ^{ème} conseiller délégué	
Mme	ROUGE Magali	27/05/1986	3 ^{ème} conseiller délégué	
M.	ARMEN Benoît	23/12/1977	4 ^{ème} conseiller délégué	

Fait à Alénia, le 8 avril 2026

Le président,

Le conseiller communautaire
le plus âgé

Les assesseurs,

Le secrétaire,

T. DEL POSO

J. ROMEO

A. SERRET-SUMALLA

S. ALCARAZ

A. BALESTRIERI

¹ Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).